DE ENERGY ASSISTANCE (ASBL)

Ayant son siège social Boulevard Simon Bolivar 34, B-1000 BRUXELLES, Belgique Ci-après appelé "L'Association".

A la Fondation NIF pour l'Aide aux Projets Humanitaires

Ayant son siège social rue Guillaume Kroll, 12F, L-1882 Luxembourg Ci-après appelée "la Fondation NIF"

CONFIRMATION de RECEPTION - RECU nº 2023-03-31

Le soussigné reconnait avoir reçu de la Fondation NIF pour l'Aide aux Projets Humanitaires

Une allocation d'un montant de EUR 17642.46 pour le projet "Éclairage et électrification de l'éducation et de la santé".

Le soussigné accepte et s'engage, par la remise de l'allocation précitée, à respecter toutes les lois ou directives (y compris les lois fiscales), obligations légales, administratives ou de toutes autres natures découlant de la législation de son pays de résidence fiscale ou de celle de la source de l'allocation et qui seraient liées directement ou indirectement à l'attribution de la présente allocation.

Le soussigné accepte et s'engage, par la remise de l'allocation précitée, à respecter les conditions générales de la Fondation NIF et en particulier les dispositions relatives à la destination des fonds alloués par la présente allocation. En cas de non-respect de ces conditions, le soussigné s'engage à restituer l'allocation précitée à première demande à la Fondation NIF.

En cas de non-respect des conditions générales de la Fondation NIF ou des engagements ci-dessus, le soussigné s'engage à indemniser la Fondation NIF de tout dommage quel qu'il soit consécutif à toute action, plainte ou à toute autre exigence légale ou administrative résultant de ce non-respect et qui serait dirigée ou qui pourrait être dirigée contre la Fondation NIF, ainsi que de tout coût ou dépense y relative.